

COMPTE-RENDU **CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le neuf Juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Mr CHOFFY Patrick, Maire.

Présents : M. CHOFFY Patrick, Maire, Mmes : DARGERÉ Evelyne, LEBLOND Valérie, MM : BERTHELOT Denis, MARTIN Englebert, MORCHOISNE Laurent

Absent(s) ayant donné procuration : M. SIMON Serge à M. BERTHELOT Denis

Absent(s) : Mme LAVANNE Faosat, MM : BLOT Bernard, MANISSA-VIVIDILA Guy-Omer

A été nommée secrétaire : M. MARTIN Englebert

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 6

Date de la convocation : 02/06/2023 - **Date d'affichage** : 02/06/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 15/06/2023 et publication ou notification du 15/06/2023.

Début de séance 18h – Fin de séance 18h30.

SOMMAIRE

- TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT DU BOURG - LOTISSEMENT DES 4 VENTS - BUDGET ANNEXE -- annule et remplace la délibération n° 2023_005 --
- DEMANDE DE SUBVENTION AU SIERP POUR LE CHANGEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC EN LED
- CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DE TROTTOIRS
- TARIFS LOCATION DE MATERIEL

2023-27 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT DU BOURG - LOTISSEMENT DES 4 VENTS - BUDGET ANNEXE -- annule et remplace la délibération n° 2023 005 –

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de retenir les candidats mentionnés ci-dessus pour un montant HT de 504 066,00 €
- **INDIQUE** que ce montant sera pris sur le budget annexe lotissement
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer les différentes pièces du dossier.

A l'unanimité (pour : 7 - contre : 0 - abstentions : 0)

2023-28 - DEMANDE DE SUBVENTION AU SIERP POUR LE CHANGEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC EN LED

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention au SIERP pour le changement des 34 lanternes de l'éclairage public en LED. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 24 599 € HT soit 29 518,80 € TTC

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, :

- **SOLLICITE** une demande de subvention à la hauteur de 13 600 €,
- **ETABLIT ET ADOPTE** le plan de financement comme suit :

	Montant HT
SIERP	13 600 E
Auto financement commune	10 999 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- **AUTORISE** Mr le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande

A l'unanimité (pour : 7 - contre : 0 - abstentions : 0)

2023-29 - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DE TROTTOIRS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer des travaux de voirie au niveau de la rue St Jacques (n°4) et de la rue du Clos (n°33) afin d'aménager des trottoirs. Deux devis ont été reçus :

- MERLIN TP pour un montant de 16 695.15 € HT soit 20 034.18 € TTC
- YOU SAUVETRE pour un montant de 24 699.63 € HT soit 29 639.56 € TTC

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de choisir l'entreprise MERLIN TP pour un montant de 16 695.15 € HT soit 20 034.18 € TTC
- **DECIDE** d'inscrire les budgets nécessaires
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 7 - contre : 0 - abstentions : 0)

2023-30 – TARIFS LOCATION DE MATERIEL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place un tarif pour la location des bancs et tables de la Commune aux habitants de Boisseaux. Le prêt aux associations reste gratuit.

Les tarifs suivants sont proposés :

Matériel	Tarif
2 Bancs	5 €
1 Table	5 €
L'ensemble de 2 bancs et 1 table	10 €
Caution	100 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- **ACCEPTTE** les tarifs ci-dessous
- **VALIDE** la convention de prêt
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 7 - contre : 0 - abstentions : 0)

INFORMATIONS DIVERSES

En début de Conseil Municipal, a eu lieu l'élection du délégué titulaire et des 3 délégués suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre prochain. Ont été élus :

- Patrick CHOFFY, délégué titulaire
- Evelyne DARGERÉ, Denis BERTHELOT et Valérie LEBLOND, délégués suppléants

Mr le Maire informe qu'une réunion publique aura lieu le 23 juin prochain à 18h, salle de l'ancienne école. A l'ordre du jour de cette réunion : des informations générales et un point de situation sur les travaux au sein de la commune.

En Mairie, le 15/06/2023
Le Maire
Patrick CHOFFY